

**CONCOURS EXTERNE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU
PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SESSION 2025
SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

**LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DANS LA
DISCIPLINE EPS**



Les cours CAPEPS Univ EPS sont soumis au code de la propriété intellectuelle. Leur usage est exclusivement réservé à leur destinataire.



Toute l'équipe Univ EPS est fière de vous présenter ce cours CAPEPS, résultat d'un important travail de recherche & synthèse.

Il est à destination des candidats au concours du CAPEPS EXTERNE 2025 qui souhaitent se former de manière autonome ou en complément d'une formation universitaire.



SOMMAIRE

I/ L'ELEVE A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DANS LA DISCIPLINE EPS : DEFINITION & ENJEUX

II/ L'ELEVE EN UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

III/ L'ELEVE D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES (UPE2A) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION



IV/ L'ELEVE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE (SEGPA) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

V/ L'ELEVE A HAUT POTENTIEL (HP) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

VI/ L'ELEVE PRESENTANT DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES (TA) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

VII/ BIBLIOGRAPHIE



I/ L'ÉLÈVE A BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DANS LA DISCIPLINE EPS : DEFINITION & ENJEUX

L'élève à Besoins Éducatifs Particuliers (BEP) se définit comme un élève qui au sein du Système Scolaire (SS), est en situation de handicap, nouveaux arrivants, voyageurs, intellectuellement précoces, en situation d'illettrisme, mais aussi les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables ou des difficultés d'adaptation. Il s'agit dès lors **d'élèves qui nécessitent au sein du Système Scolaire (SS), un ensemble de réponses pédagogiques afin de maintenir l'égalité des chances de réussite de chacun des élèves.** Les perspectives d'aménagements sont plurielles, au regard de la nature du besoin éducatif particulier de l'élève. Ils peuvent être de nature à **aménager l'enseignement dispensé par l'enseignant, à aménager les éléments programmatiques visés ou encore à porter une attention particulière à l'organisation sociale et au climat émotionnel dans lesquels les apprentissages prennent place.**



Au sein de la discipline EPS, il s'agit de mettre en évidence les caractéristiques propres des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP), et les perspectives d'aménagement qui peuvent être envisagées, afin de maintenir l'égalité des chances de réussite de chacun des élèves.

Nous faisons le choix de détailler l'ensemble des caractéristiques des élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP) présents au sein de la discipline EPS, et d'évoquer un certain nombre d'aménagements de dispositifs envisageables pour ces élèves. L'enjeu est qu'au sein d'une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, le candidat soit en mesure de nuancer ses propos au regard de la diversité des élèves rencontrées, tout en étant capable d'apporter des solutions pédagogiques et didactiques afin d'illustrer la compétence professionnelle prégnante d'accompagner chaque élève tout au long de son parcours de formation.

Ce document se veut relativement exhaustif par la diversité des éléments abordés, tout en restant synthétique. Le but est que chaque candidat puisse s'approprier simplement ces



connaissances, et les mobiliser directement dans la Seconde Épreuve d' Admissibilité du concours externe du Certificat d' Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025. Afin d' améliorer la lisibilité et la compréhension par le candidat, l' ensemble des références bibliographiques mobilisées se trouvent à la fin du document.



II/ L'ÉLÈVE EN UNITÉ LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

La connaissance de l'élève en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) dans la discipline EPS nous paraît primordiale. Dans une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de démontrer que le candidat est en mesure d'entrer en synergie avec les directives institutionnelles, notamment en terme d'aménagements de l'enseignement de la discipline EPS pour les élèves issus du dispositif d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les élèves qui font partie de ce dispositif sont des élèves qui bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Ils participent aux activités organisées



pour tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement. Ces élèves, en situation de handicap, sont susceptibles de présenter un ensemble de troubles qui peuvent être les suivants. Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales (TFC), Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLF), Troubles Envahissants du Développement donc l'autisme (TED), Troubles des Fonctions Motrices (TFM), Troubles de la Fonction Auditive (TFA), Troubles de la Fonction Visuelle (TFV), Troubles Multiples Associés donc maladie invalidante (TMA).

Concernant l'ensemble des élèves qui font partie du dispositif d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), les adaptations pédagogiques et didactiques qui peuvent être envisagées sont les suivantes.

Aménagement concernant les attentes programmatiques (notamment en établissant un continuum de formation qui tienne compte du trouble dont l'élève est atteint.



Aménagement concernant les modalités de transmission des consignes par l'enseignant de la discipline EPS (démonstration visuelle, reformulation individuelle, placement de l'enseignant proche de l'élève en question).

Aménagement concernant l'organisation sociale et le climat émotionnel instauré (notamment limiter la centration exclusive de l'attention des autres élèves sur l'élève en question afin de favoriser son autonomie, placement en groupe affinitaire permanent sur l'ensemble de la séquence, mise en valeur des réussites individuelles lors de chaque leçon d'Education Physique et Sportive (EPS) par le prisme de retours individualisés).



III/ L'ÉLÈVE D'UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES (UPE2A) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITÉS & INCLUSION

La connaissance de l'élève d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) dans la discipline EPS nous paraît primordiale. Dans une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de mettre en exergue le fait que le candidat est en mesure d'entrer en synergie avec les directives institutionnelles, notamment en terme d'aménagements de l'enseignement de la discipline EPS pour les élèves d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) dans la discipline EPS.



Les élèves qui font partie de ce dispositif sont des élèves qui ont été préalablement à leur scolarisation au sein du Système Educatif (SS) français, **scolarisés au sein de leur pays d'origine. Le degré de maîtrise de la langue française, en qualité de compréhension orale, d'expression orale, d'expression écrite ou de compréhension écrite, est un marqueur prégnant de la future scolarité de l'élève d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A).** Ces élèves bénéficient au sein de l'établissement, d'un référent pédagogique qui est chargé de coordonner l'ensemble du parcours de formation de l'élève. Un certain nombre de mesures pédagogiques ou de cours de soutien sont proposés à ces élèves, dans la perspective de maintenir l'égalité des chances de réussite de chacun des élèves.

Concernant l'ensemble des élèves qui font partie d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), les adaptations pédagogiques et didactiques qui peuvent être envisagées sont les suivantes.



Aménagements concernant les attentes programmatiques (notamment en établissement un continuum de formation adapté qui mette l'accent sur la motricité et les rôles ne nécessitant pas une maîtrise fine de la langue française).

Aménagements concernant la transmission des consignes (notamment la démonstration visuelle, l'explication en anglais lorsque l'élève le comprend, le tutorat entre pairs lorsqu'un ou plusieurs élèves de la classe parle couramment la langue de l'élève issu d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A), et la schématisation via une ardoise ou un tableau).

Aménagements concernant l'organisation sociale et le climat émotionnel instauré (notamment le fait de porter une attention bienveillante particulière à la mise en action de l'élève concerné, la mise en place de groupements affinitaires, et l'instauration de routines structurelles au sein de la leçon d'Education Physique et Sportive (EPS) longitudinales à l'échelle de l'année de formation).



IV/ L'ÉLÈVE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITÉS & INCLUSION

La connaissance de l'élève de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) dans la discipline EPS nous paraît primordiale. Dans une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de mettre en exergue le fait que le candidat est en mesure d'entrer en synergie avec les directives institutionnelles, notamment en terme d'aménagements de l'enseignement de la discipline EPS pour les élèves de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) dans la discipline EPS.



Les élèves qui font partie de ce dispositif sont des élèves qui **présentent des difficultés scolaires importantes, qui ne peuvent pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien, de la classe de 6ème à la classe de 3ème**. Il s'agit de la formation d'une classe avec un nombre de 16 élèves au maximum, pilotée par un responsable pédagogique dédié à ce dispositif, où l'élève peut être dirigé après la classe de CM2 sur avis favorable du Conseil des Maîtres (CM) de l'école primaire scolarisant l'élève concerné.

Concernant l'ensemble des élèves qui font partie de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), les adaptations pédagogiques et didactiques qui peuvent être envisagées sont les suivantes.

Aménagement concernant les attentes programmatiques (notamment par le prisme d'une Forme de Pratique Scolaire (FPS) qui place le plaisir et les émotions positives au centre de la pratique, et la mise en place d'un continuum de formation qui prenne en compte le niveau de compétences initial de l'élève concerné).



Aménagements concernant la transmission des consignes (notamment la limitation des temps de regroupements collectifs afin de minimiser la charge attentionnelle des élèves, la triple explication via la verbalisation, la démonstration visuelle et la mise en œuvre d'un essai personnel pour valider la compréhension de la consigne, et également la segmentation des tâches proposées qui se voient entrecoupées de phases de repos afin de maintenir l'engagement maximal dans chacune des tâches demandées).

Aménagements concernant l'organisation sociale et le climat émotionnel instauré (notamment favoriser les formes de groupements de niveaux afin d'engager les élèves dans une dynamique de travail et d'apprentissage, une limitation des temps de présentation devant les pairs pour ne pas susciter de déviances comportementales majeures, et une valorisation des réussites de chacun des élèves avec un retour individualisé sur l'apprentissage et le progrès).



V/ L'ÉLÈVE À HAUT POTENTIEL (HP) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

La connaissance de l'élève à Haut Potentiel (HP) dans la discipline EPS nous paraît primordiale. Dans une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de mettre en exergue le fait que le candidat est en mesure d'entrer en synergie avec les directives institutionnelles, notamment en terme d'aménagements de l'enseignement de la discipline EPS pour les élèves à Haut Potentiel (HP) dans la discipline EPS.

Les élèves qui sont diagnostiqués comme étant à Haut Potentiel (HP) sont inclus dans la discipline EPS, et nécessitent un certain nombre d'aménagements pédagogiques et didactiques permettant de maintenir leur engagement maximal dans une dynamique de



travail. **Ces élèves peuvent être diagnostiqués à Haut Potentiel Intellectuel (HPI) relevant de capacités intellectuelles supérieures. Ces élèves peuvent aussi être diagnostiqués à Haut Potentiel Émotionnel (HPE) relevant d'une intelligence émotionnelle ou situationnelle supérieure.**

Concernant l'ensemble des élèves à Haut Potentiel (HP), les adaptations pédagogiques et didactiques qui peuvent être envisagées sont les suivantes.

Aménagements des attentes programmatiques (notamment la mise en œuvre d'un continuum de formation ambitieux et jalonné d'étapes formatrices qui se veulent plus élevées en terme de compétences attendues, que ce soit en terme de motricité ou en terme de rôles sociaux).

Aménagements de la transmission des consignes (notamment par la responsabilisation de ces élèves dans la reformulation des consignes et le guidage des autres élèves lors du début de la tâche).



Aménagements concernant l'organisation sociale et le climat émotionnel

(notamment la mise en œuvre de formes de groupements qui permettent à chacun de ces élèves de pouvoir devenir élève référent, par exemple référent sécurité dans l'activité Escalade ou référent composition dans l'activité Danse).



VI/ L'ÉLÈVE PRESENTANT DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES (TA) DANS LA DISCIPLINE EPS : PARTICULARITES & INCLUSION

La connaissance de l'élève présentant des Troubles des Apprentissages (TA) dans la discipline EPS nous paraît primordiale. Dans une copie de la Seconde Épreuve d'Admissibilité du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) session 2025, cela permet de mettre en exergue le fait que le candidat est en mesure d'entrer en synergie avec les directives institutionnelles, notamment en terme d'aménagements de l'enseignement de la discipline EPS pour les élèves présentant des Troubles des Apprentissages (TA).



Les élèves qui présentent des **Troubles des Apprentissages sont caractérisés par des troubles appelés « dys », qui affectent une ou plusieurs fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la mémoire ou le langage.** Ce sont des troubles du neuro-développement, pour lesquels les élèves peuvent bénéficier d'un certain nombre d'adaptations pédagogiques et didactiques au sein du système scolaire. Les grandes catégories de Troubles des Apprentissages sont les suivants. Les Troubles du Développement Intellectuel (TDI), Les Troubles de la Communication (TC), les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), les Troubles Spécifiques des Apprentissages Divers (TSAD) tels que la lecture, l'expression écrite ou le calcul, et les Troubles du Développement Moteur (TDM) tels que le déficit d'attention, l'hyperactivité ou la coordination motrice.

Plus précisément, nous évoquons ici l'ensemble des Troubles les plus fréquemment au sein des classes, notamment dans la discipline EPS, et des aménagements inclusifs pouvant être mis en œuvre.

Il s'agit de la Dyslexie, qui se caractérise par un trouble de l'acquisition de la lecture, qui apparaît comme hésitante, ralentie ou avec des erreurs qui génèrent une fatigue



supplémentaire pour l'élève. Il s'agit pour ces élèves dans la discipline EPS, de favoriser la compréhension orale et l'expression orale, notamment par l'usage d'Outils Numériques (ON).

Il s'agit de la Dysorthographe, qui se caractérise par un trouble de l'acquisition de l'orthographe, qui apparaît comme systématique dans l'écriture des mots. Il s'agit pour ces élèves dans la discipline EPS, de favoriser la compréhension orale et l'expression orale, notamment par l'usage des Outils Numériques (ON), mais également de permettre la visualisation de mots correctement orthographiés, à différents moments de la leçon d'Education Physique et Sportive (EPS).

Il s'agit de la Dyspraxie, qui se caractérise par un trouble portant sur le développement moteur notamment avec des difficultés à l'apprentissage d'un geste nouveau, ou d'une orientation difficile des segments corporels dans l'espace. Ce sont les élèves qui sont fortement impactés par la nature de la discipline EPS, par la mise en jeu du corps de l'élève. Il s'agit pour ces élèves dans la discipline EPS de centrer leur attention sur une



tâche unique avec un nombre d'informations à traiter qui soit limité, et de favoriser la connaissance du résultat systématique par un retour vidéo.

Il s'agit de la Dyscalculie, qui se caractérise par un trouble portant sur la capacité à comprendre et utiliser les nombres. Il s'agit pour ces élèves dans la discipline EPS de favoriser l'utilisation de nombre peu élevés et ronds, et de limiter le calcul mental à une addition de chiffres inférieurs à 10, ou de multiples de 10.

Il s'agit de la Dysphasie, qui se caractérise par un trouble du développement du langage qui peut affecter l'expression et la compréhension du langage oral. Ces élèves peuvent avoir du mal à comprendre ce qui leur est dit ou à trouver les bons mots lors d'une activité d'expression orale. Il s'agit pour ces élèves dans la discipline EPS d'adopter un débit de parole modéré, de favoriser la démonstration visuelle et la mise en œuvre pratique d'une consigne, mais également de guider l'expression orale d'une observation par la construction d'un vocabulaire partagé dès le début de l'année de formation au sein de la discipline EPS.



VII/ BIBLIOGRAPHIE

1. **A Schnoebelen**, L'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, 2023
2. **J P Garel**, L'intégration des élèves de SEGPA en Education Physique et Sportive, 2018
3. **C Méens**, Inclusion et qualité de vie scolaire des enfants en situation de handicap, 2017



**CONCOURS EXTERNE DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU
PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
SESSION 2025
SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE**

**LES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS DANS LA
DISCIPLINE EPS**

